

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Jean-Claude MICHEL, Nelly CHAMPUY, David GRENET, Serge MEYER, Joëlle JEAN, Céline MOREAU, Fabrice DUNOGUES, Jean-Luc NADAL, Emmanuelle ARAUZO-ROUSSE, Anne-Laure MONNIER, Marie-José MARTINON, Gilles de MONTALEMBERT, Hélios YANEZ, Carole PILLER

Procurations : Sylvie SAGASTI à Célia JOLLIVET
Yorrick HOCHET à Jean-Claude MICHEL

Secrétaire de séance : Céline MOREAU

Arrivée de Delphine BOUINOT à 18h45

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL **Commissions temporaires**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Célia JOLLIVET qui explique la création de deux commissions temporaires : une pour l'animation/vie culturelle et l'autre pour la sécurité. Pour chacune d'elles, il convient de définir le nombre de membres, son but et sa durée.

Commission sécurité :

Cette commission aura pour but en priorité la sécurité des habitants en passant par la vidéoprotection, la sécurité routière, participation citoyenne etc.

Un programme devra être mis en place.

Cette commission prendra fin lorsque le but fixé sera atteint.

Madame JOLLIVET demande qui est intéressé pour participer à cette commission.

MM. LAGABARRE, MICHEL, DUNOGUES, YANEZ, de MONTALEMBERT se proposent.

Madame JOLLIVET propose Monsieur Florian DRONNET, professionnel de la sécurité, comme membre extérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- De déterminer le nombre d'élus composant cette commission à 5
- De composer cette commission de : MM. LAGABARRE, MICHEL, DUNOGUES, YANEZ, de MONTALEMBERT
- De déterminer le nombre d'extérieur à 1
- D'accepter la proposition d'intégrer Monsieur Florian DRONNET comme membre extérieur

- De définir le but de cette commission comme suit : sécurité (vidéoprotection, participation citoyenne, sécurité routière et tout autre mission liée à la sécurité des habitants)
- De définir que cette commission prendra fin dès que le but sera atteint
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Arrivée de Delphine BOUINOT

Commission animations/vie culturelle :

Madame JOLLIVET et Monsieur le Maire demandent quels sont les élus qui sont intéressés pour composer cette commission : Mmes JOLLIVET, JEAN, MONNIER, PILLER, CHAMPUY, ARAUZO-ROUSSE, MOREAU et M. HOCHET (par le biais de JC MICHEL) se proposent.

Madame JOLLIVET propose d'inclure un membre du Comité des Fêtes comme extérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- De déterminer le nombre d'élus composant cette commission à 8
- De composer la commission comme suit : Mmes JOLLIVET, JEAN, MONNIER, PILLER, CHAMPUY, ARAUZO-ROUSSE, MOREAU et M. HOCHET
- De déterminer le nombre de personnes extérieures à 1 – réservé à un membre du Comité des Fêtes
- De définir le but de cette commission comme suit : Animations 2023
- De définir la durée de cette commission jusqu'à la fin d'année 2023
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

FINANCES

Dossiers de demandes de subventions

Certaines demandes de subventions qui ont été faites, suite au dernier conseil, ont reçu des avis négatifs.

Il convient donc de refaire des demandes, et pour cela, il nous faut à nouveau délibérer sans cibler les organismes dans la délibération afin de nous donner une amplitude plus large dans le choix de nos demandes.

Les dossiers concernés sont les suivants : Pumptrack, modulaire associatif, Sécurisation des cheminements et accès au centre bourg - Piste piétonne - stationnement et accès PMR - sanitaires publics PMR et gymnase.

Approbation à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Madame JOLLIVET prend la parole et explique qu'il est nécessaire d'augmenter la quotité d'heures d'un emploi permanent à temps non complet car l'agent en place fait systématiquement des heures complémentaires et qu'il est souhaitable de ne plus en faire.

Pour cela, il convient d'intégrer à son contrat les heures complémentaires effectuées chaque mois ce qui représenterait une quotité de 15h15/semaine.

Un nouvel emploi d'adjoint technique à temps non complet doit donc être créé.

Approbation à l'unanimité.

CIMETIERE

Modification du règlement

Le colombarium étant bientôt opérationnel, il convient maintenant de modifier le règlement en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'accepter de modifier le règlement du cimetière comme annexé
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Il faut aussi fixer le tarif des cases mais cela fera l'objet de la prochaine délibération ce qui permettra de modifier les tarifs sans modifier le règlement à chaque fois.

Tarif des cases du colombarium

Monsieur le Maire propose le prix de 350 € pour 30 ans.

Monsieur MEYER demande le prix pour une concession.

Monsieur MICHEL précise que le tarif est de 80 €/ m² et qu'une concession fait généralement 1,50 m x 2.80 m pour un prix total de 336 € pour deux places, ce qui correspond au prix demandé pour une case, sachant qu'une case peut contenir deux urnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ

- De fixer le tarif d'une case trentenaire pouvant contenir deux urnes à 350 €,
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

CAC

Boulangerie

Suite au courrier du gérant de la boulangerie, Monsieur LOECHES nous demande de prolonger la gratuité du loyer de trois mois en raison des augmentations importantes auxquelles la boulangerie doit faire face ; Monsieur le Maire propose de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'accepter de prolonger la gratuité du loyer de la boulangerie « L'Atelier des Traditions » de trois mois
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

Agence Postale

Une nouvelle convention va être prochainement signée avec La Poste et c'est l'occasion de modifier les horaires d'ouverture.

En effet, suite à plusieurs administrés, l'agence postale pourrait être ouverte le lundi.

Monsieur le Maire propose les horaires d'ouverture comme suit, à partir du 1^{er} avril :

Lundi 9h-12h/14h30-17h ; Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 9h-12h30/14h30-17h et Samedi 9h-12h.

Madame JEAN signale que La Poste aurait pu accepter d'ouvrir le lundi mais de fermer un autre jour à la place. La Poste a tendance plutôt à réduire les horaires d'ouverture donc il faut applaudir cela des deux mains.

Monsieur GRENET demande si la commune déploie du personnel supplémentaire et Monsieur DUNOGUES demande si ce sera des heures supplémentaires.

Madame JOLLIVET précise que l'agent concerné fait déjà les remplacements habituels. Cela lui permettra de se tenir au fait des changements et de garder la main.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'accepter les horaires d'ouverture de l'agence postale suivants, à partir du 1^{er} avril
Lundi 9h-12h/14h30-17h ; Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 9h-12h30/14h30-17h et Samedi 9h-12h.
- D'accepter la modification de la Convention en ce sens
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

PROJET URBAIN PARTENARIAL

Un PUP a été signé en 2019 dans le but de valider la prise en charge des réseaux (eau potable, assainissement) par le porteur de projet concernant la zone identifiée à la Marquette, destinée à recevoir une installation d'activités.

Aujourd'hui, vu l'augmentation du coût des travaux, il convient de délibérer afin de fixer les nouveaux tarifs, à savoir :

Eau potable :	57 600,00 € HT (44 000 € - ancien PUP)
Assainissement :	171 000,00 € HT (141 000 € - ancien PUP)
Electricité :	80 782,96 € HT (0€ - ancien PUP)

Monsieur YANEZ demande qui fixe les prix. Monsieur le Maire précise que c'est le SIAEPA qui a chiffré concernant l'eau et l'assainissement et ENEDIS pour l'électricité.

Monsieur MEYER dit que le dossier PITCH n'est pas le bienvenu.

Madame BOUINOT souligne qu'il faut voter pour quelque chose pour laquelle on est contre, puisqu'on ne veut pas de PITCH.

Madame JOLLIVET précise que cette délibération ne concerne pas PITCH directement mais toutes entreprises qui pourraient s'installer sur cette parcelle. Aujourd'hui, il s'agit de PITCH mais si leur projet n'aboutit pas, ce PUP restera valable pour une autre entreprise.

Monsieur MEYER demande si ces montants reviendront à la commune. Madame JOLLIVET précise que ces chiffres correspondent aux prix que devra payer l'entreprise qui s'installera pour se raccorder aux réseaux. La commune ne déboursa rien mais n'encaissera rien non plus.

Madame ARAUZO-ROUSSE demande quelle sera l'incidence si ce soir le Conseil vote contre. Madame JOLLIVET dit que sans PUP, ces travaux seront à la charge de la commune.

Madame BOUINOT demande si ce montant sera dû quelle que soit l'entreprise qui s'installera. Monsieur le Maire dit oui suivant l'ampleur du projet. Monsieur GRENET rappelle qu'un PUP a été signé en 2019 pour n'importe quelle entreprise.

Monsieur YANEZ dit qu'il ne faudrait pas que ce soit un piège.

Monsieur le Maire précise qu'il ne souhaite pas que ces frais soient à la charge de la commune. Madame BOUINOT demande si dans la délibération, il est possible de mettre une phrase plus explicite.

Il est donc décidé de ne pas nommer l'entreprise PITCH dans la délibération puisque le PUP est lié à la zone et non à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE A LA MAJORITÉ (POUR : 18 – ABSTENTION : 1 M. YANEZ)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de PUP

- D'accepter les tarifs comme suit :
- Eau potable : 57 600,00 € HT
- Assainissement : 171 000,00 € HT
- Electricité : 80 782,96 € HT
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Non transfert de la compétence publicité à la CDC

La loi Climat et Résilience concernant notamment la compétence publicité prévoit que la celle-ci relèvera de la Communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les communes peuvent s'opposer à ce transfert avant le 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ

- De ne pas transférer la compétence publicité à la Communauté des Communes et de la garder communale,
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

SDIS

Subvention de fonctionnement

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le SDIS définissant les modalités d'attribution par la commune de Peujard d'une subvention de fonctionnement de 2262,16 €, attribuée au titre de l'exercice 2023, dans le cadre de l'actualisation des contributions intercommunales assise sur la population DGF 2021 par rapport à la population DGF 2022.

Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS33 des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la subvention de fonctionnement allouée au SDIS 33 de 2262,16 €
- De mandater Monsieur le Maire pour conclusion de ce dossier et signatures nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Dossier PITCH

Monsieur le Maire explique que l'enquête publique concernant le projet PITCH est terminée.

Il commente le rapport du Commissaire enquêteur qui a été remis à chaque élu.

Le commissaire enquêteur a bien noté les 50 observations contre et les 15 pour.

Comme dans le projet le carrefour des 4 stops n'est pas modifié, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Les camions ne rentreront pas dans Peujard, car il prévu un tourne à gauche qui a été validé par les services.

Monsieur DUNOGUES demande si le pont enjambant la N10 sera refait.

Monsieur le Maire précise que la DIRA a confirmé la solidité du pont par rapport au flux supplémentaire de camions qui l'empruntera.

Monsieur GRENET dit qu'il a un doute par rapport à la sécurité des vélos. Il précise également qu'il est noté dans le document que les études concernant le ferroutage sont prévues pour le 1^{er} semestre 2023, elles ne sont donc pas encore réalisées.

Monsieur DUNOGUES précise qu'un train complet mesure 750 mètres, ce qui représente beaucoup de camions.

Monsieur le Maire annonce les montants des taxes foncières chaque année : pour Peujard cela représente 37 704 €, pour Gauriaguet 597 581 € et la CDC toucherait également 302 748 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 28 mars, à la CDC, une réunion est organisée concernant ce projet. Il souligne également que si le projet PITCH voit le jour, il n'y aura plus de développement économique sur le territoire de la CDC pendant au moins 20 ans.

Monsieur de MONTALEMBERT prend la parole et précise que deux autres sites ont été étudiés sur St André de Cubzac et Cubzac les Ponts. Qu'en est-il de ces études ? Probablement abandonnées.

Monsieur MEYER prend la parole et remarque que dans les documents il est question du nombre de tonnes qui circulent et non du nombre de camions.

Monsieur YANEZ, répète ce qu'il a déjà dit : il ne s'agit pas de 280 camions mais de 480 par jour, sans parler des plus petits camions qui se rajoutent à ce nombre.

Monsieur YANEZ pense que les personnes qui traitent le dossier ne tiennent pas compte des observations portées sur le registre de l'enquête.

Monsieur le Maire signale que ce n'est que l'avis du commissaire enquêteur et qu'il a lui-même remis un document à ce dernier, au nom de la commune, recensant tous les points.

Comité des fêtes

Monsieur le Maire signale que des personnes sont venues le rencontrer pour créer un Comité des fêtes.

Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un mail de la part du notaire de Mme GONZALEZ, décédée, qui nous propose l'achat de la parcelle ZD 31, située derrière le collège, pour l'euro symbolique.

En effet, les héritiers sont tous en Espagne et il n'est pas facile pour eux de l'entretenir.

Barrière parking école

Une barrière, construite par les employés, a été mise en place pour empêcher l'accès au grand parking des écoles les soirs et week-ends afin de stopper les nuisances causées par des véhicules.

La barrière du CAC, à côté de La Poste, va être légèrement déplacée et refaite. Un rack à vélo va être installé à côté de l'agence postale.

Aménagement paysager

L'aménagement paysager autour de la mairie a commencé avec abattage et taille des arbres. Du gazon va être semé également.

Modulaire école – classe de Mme TROYAS

Monsieur le Maire précise que le problème du préfabriqué abritant la classe de Mme TROYAS n'est toujours pas réglé. La laine de verre a été changée, des ventilations ont été mises en place mais le problème d'odeur persiste.

Le sol a été ouvert, et il s'avère que la laine de verre isolante est trempée ainsi que la terre en dessous. Il va donc falloir tout enlever pour tout refaire pour éviter cette humidité du sol sous

le plancher. Des drains seront mis en place autour de la structure afin d'assainir le sol sous plancher. Ces travaux seront faits par nous-mêmes pour éviter des dépenses trop importantes.

Madame BOUINOT prend la parole et demande de réfléchir pour la construction de classes en dur à la place des modulaires qui ont une durée de vie limitée.

Monsieur le Maire acquiesce, mais précise que ces modulaires ont été installés dans l'urgence lorsque la création de classe a été connue, c'est-à-dire environ au mois de mars pour une rentrée en septembre. Le laps de temps laissé est bien trop court pour travailler un projet, déposer un permis et construire un bâtiment.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une classe élémentaire ferme à la rentrée prochaine en raison d'une baisse des effectifs.

Madame BOUINOT dit que pour elle, l'école est une priorité.

Monsieur le Maire valide ces propos mais précise que le budget communal est serré et que comme pour la réfection des routes, il faut anticiper longtemps à l'avance.

Madame JOLLIVET approuve que l'école est une priorité pour les élus mais que si une étude était réalisée aujourd'hui, elle ne correspondrait plus au besoin de demain.

Monsieur le Maire précise qu'il faut trouver des terrains pour implanter une construction en dur.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRENET, Adjoint aux Affaires Scolaires, qui revient sur le problème du préfabriqué de Mme TROYAS.

Un matin, Mme TROYAS en a eu assez de ces odeurs très désagréables et a souhaité déménager sa classe. La mairie avait déjà projeté d'utiliser la salle d'évolution des maternelles. Le déménagement fait, Mme TROYAS est très satisfaite car elle et ses élèves n'ont plus à supporter cette odeur intenable.

Monsieur DUNOGUES revient sur le fait que des bâtiments en dur ne seraient pas forcément la solution mais que de nouvelles structures peuvent être étudiées. Il souligne aussi que l'école a toujours été la priorité de la commune, même avec les équipes précédentes, et que la mairie a toujours très vite réagi en cas de problème.

Extinction des lumières

L'extinction des lumières la nuit fonctionne bien sauf dans trois secteurs : Le Roux, Le Tertre de la Veine et Mérit. Le SDEEG a été informé et doit intervenir pour y remédier.

Abris bus

Des familles nous ont contactés concernant le manque d'abris bus sur la commune.

Nous avons donc pris contact avec le CRD et le transporteur.

Il existe trois arrêts officiels sur la commune : école, collège et Vieux Bourg.

Si on souhaite installer des abris bus, c'est à notre charge et la réglementation impose un décrochage pour que le bus puisse se garer. Il nous faudrait acquérir des terrains et financer les travaux. Cela serait bien trop coûteux. Dix enfants de la commune sont concernés.

Panneaux d'information des commerçants et entreprises

Pour les entreprises installées à la ZA, c'est la CDC qui est en charge de ce point.

Pour les commerçants du CAC, les panneaux doivent être nettoyés ou remplacés pour certains.

Boucherie

Un nouveau couple doit être reçu par la Coop Atlantique la semaine prochaine pour la gérance du commerce.

Sport Vacances

Le Sport Vacances se déroulera du 11 au 14 avril 2023.

Il a été difficile de trouver des animateurs et un directeur qualifié pour encadrer cette semaine. Pour l'instant, pour la troisième semaine du mois d'août, on n'a trouvé personne.

Boulangerie

L'inauguration de la boulangerie aura lieu le 08/04.

Monsieur le Maire précise que le restaurant a été repris il y a un an.

Monsieur LAGABARRE invite les élus à faire marcher les petits commerces de la commune.

Foodtruck

Madame JOLLIVET informe que le foodtruck peujardais « HELL BUNS » s'installera sur la commune à partir du 24 mars.

Il propose des buns, hotdogs, pâtisseries, tout cela fait maison.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Aucune remarque n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

J. LAGABARRE

C. JOLLIVET

JC MICHEL

N. CHAMPUY

D. GRENET

S. SAGASTI

S. MEYER

J. JEAN

C. MOREAU

F. DUNOGUES

JL NADAL

Y. HOCHET

E. ARAUZO-ROUSSE

AL.MONNIER

MJ MARTINON

G. De MONTALEMBERT

D.BOUINOT

H. YANEZ

MC PILLER

Délibérations prises au cours de ce Conseil :

- 20230316 – 12 Commission temporaire de sécurité
- 20230316 – 13 Commission temporaire d'animation/culture
- 20230316 – 14 Pumptrack – demandes de subventions
- 20230316 – 15 Préfabriqué associatif – demandes de subventions
- 20230316 – 16 PMR – demandes de subventions
- 20230316 – 17 Gymnase – demandes de subventions
- 20230316 – 18 Modification du tableau des effectifs
- 20230316 – 19 Cimetière – modification du règlement
- 20230316 – 20 Cimetière – tarif case colombarium
- 20230316 – 21 CAC – Loyer boulangerie
- 20230316 – 22 Horaires agence postale
- 20230316 – 23 PUP
- 20230316 – 24 Non transfert compétence publicité à la CDC
- 20230316 – 25 Subvention fonctionnement SDIS